

Tavo – 18 Elloul

Les deux significations de 'Hai Elloul

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Tavo

18 Elloul 5730-1970)

(Likouteï Si'hot, tome 19, page 250)

1. Dans sa causerie du 18 Elloul 5705⁽¹⁾, mon beau-père, le Rabbi dit que : “les ‘Hassidim connaissent un vieil adage ‘hassidique, dont il existe deux versions :

A) le 18 Elloul est le jour qui a insufflé et qui insuffle la vie à Elloul,

B) le 18 Elloul vivifie le service de D.ieu basé sur : ‘Je suis à mon Bien Aimé et mon Bien Aimé est à moi’^{(2)''}.

Mon beau-père, le Rabbi a énoncé ces deux versions à la

fois et il faut bien en déduire que l’une et l’autre sont justifiées, que chacune possède un apport spécifique, que l’autre n’a pas et l’on peut donc s’interroger. La première version dit que : “le 18 Elloul insuffle la vie à Elloul”, sans autre précision, ce qui fait allusion à tous les domaines de ce mois, y compris l’invitation à toutes les formes du service de D.ieu d’Elloul.

Comme on l’a maintes fois expliqué⁽³⁾, ces formes du ser-

(1) Likouteï Dibbourim, tome 3, à la page 946 et Séfer Ha Si'hot 5705, à la page 122.

(2) Chir Hachirim 6, 3. Concernant les initiales d’Elloul, on verra, notamment, le Abudarham, ordre de la prière de Roch Hachana, le Péri Ets ‘Haïm, porte de Roch Hachana, au chapitre 1 et le Chaar Ha Pessoukim, sur ce verset.

(3) Introduction du fascicule n°94, dans le Séfer Ha Maamarim 5711. Recueil Elloul, paru aux éditions Kehot, en 5714, en 5735 et en 5740. Likouteï Si'hot, notamment tome 2, à la page 396, tome 9, à la page 299 et tome 19, à la page 207. On verra aussi le Elef La Maté, au chapitre 581.

vice de D.ieu apparaissent, en allusion dans les versets dont les initiales forment le nom d'Elloul, "Il l'a livré à sa main et Je te placerai"⁽⁴⁾, qui concerne les villes de refuge, lesquelles font allusion à la Torah, car, comme le disent nos Sages⁽⁵⁾, "les paroles de la Torah sont un refuge", puis : "Je suis à mon Bien Aimé et mon Bien Aimé est à moi", qui correspond au service de D.ieu de la prière⁽⁶⁾, reliant les Juifs à D.ieu, "je suis à mon Bien Aimé"⁽⁷⁾, de même : "un homme à son ami et des cadeaux aux pauvres"⁽⁸⁾, qui introduisent les bonnes actions, enfin : "l'Éternel ton D.ieu circoncirca ton cœur et le cœur de ta descendance"⁽⁹⁾, ce qui symbolise la Techouva.

Qu'ajoute donc de plus à tout cela la seconde version, "le 18 Elloul vivifie le service de D.ieu basé sur : 'Je suis à mon Bien Aimé et mon Bien Aimé est à moi'", puisqu'elle ne fait allusion qu'à une seule de toutes les formes du service de D.ieu d'Elloul, apparaissant en allusion dans les initiales des versets ?

2. On peut penser que ces deux versions, définissant l'apport spécifique du 18 Elloul, correspondent aux deux qualités de ce jour⁽¹⁰⁾, qui est la date de la naissance des : "deux grands luminaires"⁽¹¹⁾, le Baal Chem Tov, fondateur de la 'Hassidout générale et l'Admour Hazaken, fondateur de la 'Hassidout 'Habad.

(4) Michpatim 21, 13. Chaar Ha Pessoukim et Likouteï Torah, sur ce verset. Péri Ets 'Haïm, à la même référence.

(5) Traité Makot 10a.

(6) C'est aussi ce que dit le Elef La Maté, à cette référence. On trouvera une autre explication dans le Likouteï Si'hot, tome 9, à la page 299, dans la note 23.

(7) C'est, en outre, "le service de D.ieu de l'amour", "mon Bien Aimé". On verra le Kountrass Ha Avoda, aux chapitres 1 et 3.

(8) Meguilat Esther 9, 22. Arougat Ha Bossem, au nom du Amarkal.

(9) Nitsavim 30, 6. Baal Ha Tourim, sur ce verset et Abudarham, à cette référence.

(10) Ceci permet d'établir un lien entre la suite de cette même causerie du 18 Elloul et l'anniversaire du Baal Chem Tov et de l'Admour Hazaken.

(11) Selon les termes de mon beau-père, le Rabbi, au nom de son père, dans le Séfer Ha Si'hot 5703, notamment aux pages 142, 146 et 188.

La 'Hassidout 'Habad est le prolongement de la 'Hassidout générale, qu'elle exprime d'une façon perceptible par les forces de l'intellect humain, 'Ho'hma, la découverte, Bina, l'analyse et Daat, la connaissance. Mais, en outre, la 'Hassidout 'Habad présente un apport particulier, par rapport à la 'Hassidout générale⁽¹²⁾.

Et, cet aspect nouveau est si fondamental que le fondateur de la 'Hassidout 'Habad,

celui qui l'a révélée, l'Admour Hazaken, devait nécessairement être une âme nouvelle, comme on le sait⁽¹³⁾. Il est donc appelé, de ce fait, au même titre que le Baal Chem Tov, "le grand luminaire"⁽¹⁴⁾, comme on l'a expliqué.

Il en est de même pour : "Je suis à mon Bien Aimé et mon Bien Aimé est à moi". Il n'y a là qu'un aspect particulier d'un ensemble, qui est tout le mois d'Elloul. Pour autant, cet aspect a un apport essentiel, à

(12) On verra le discours 'hassidique intitulé : "Il a libéré mon âme dans la paix", de 5685, au nom de son père, le Rabbi Rachab, le 19 Kislev 5679, imprimé dans le Migdal Oz, paru à Kfar 'Habad, en 5740, aux pages 146 et 147 et dans l'index analytique des discours 'hassidiques de 5679, paru aux éditions Kehot, en 5742, à la page 37. En rendant la 'Hassidout accessible à l'intellect, l'Admour Hazaken révéla l'essence de la partie cachée de la Torah. On verra le Likouteï Si'hot, tome 16, à partir de la page 38, de même que le Séfer Ha Si'hot Torat Chalom, qui dit, à la page 55 : "L'Admour Hazaken était un domaine à part entière".

(13) Selon la même causerie du 18 Elloul, dans le Likouteï Dibbourim, à partir de la page 478a et dans le Séfer Ha Si'hot 5705, à partir de la page

127. On verra aussi le Likouteï Torah, Chir Hachirim, à la page 50a, qui explique ce que sont les âmes nouvelles, de même que les références indiquées.

(14) On notera les deux interprétations du verset Béréchit 1, 16 : "les deux grands luminaires". La première dit qu'au début de la création, la lumière de la lune était aussi forte que celle du soleil. La seconde est que la lune était alors un luminaire, au même titre que le soleil, dont elle ne recevra plus la lumière. On verra, pour plus de détails, le Séfer Ara'him 'Habad, à l'article : "lumière de la lune", aux paragraphes 1 et 7, de même qu'au paragraphe 8, pour ce que sera la lumière du soleil dans le monde futur et les références indiquées.

cet ensemble et il permet d'assumer toutes les formes du service de D.ieu d'Elloul d'une manière plus élevée. Ceci est effectivement comparable à l'apport de la 'Hassidout 'Habad, par rapport à la 'Hassidout générale.

Telle est donc l'explication qui peut être donnée, à propos de ces deux versions, précédemment citées, pour définir la signification du 18 Elloul. Ce jour est celui de la naissance du Baal Chem Tov, qui insuffla la vitalité au mois d'Elloul. En effet, la 'Hassidout générale apporte une vitalité générale au service de D.ieu. Celle-ci entoure et pénètre toutes les formes du service de D.ieu.

Mais, le 18 Elloul est aussi la date de la naissance de l'Admour Hazaken, fondateur de la 'Hassidout 'Habad et c'est cet aspect qui vivifie le service de D.ieu basé sur le verset : "Je suis à mon Bien Aimé et mon Bien Aimé est à moi", de même que, par son intermédiaire, toutes les for-

mes de ce service. En effet, l'apport de la 'Hassidout 'Habad est spécifiquement lié à cet aspect du service de D.ieu, comme nous le montrerons.

3. La différence profonde qui peut être constatée entre la 'Hassidout générale, celle du Baal Chem Tov et la 'Hassidout 'Habad, celle de l'Admour Hazaken, est définie par un bref dicton de mon beau-père, le Rabbi⁽¹⁵⁾ : "Le Baal Chem Tov a montré comment l'on doit servir D.ieu et l'Admour Hazaken a montré comment l'on peut Le servir".

Au sens le plus simple, cette affirmation semble vouloir dire que l'enseignement du Baal Chem Tov ne fait que montrer la nécessité de servir D.ieu, mais ne dit pas de quelle manière il est possible d'y parvenir, d'une manière effective.

Or, une telle conclusion est surprenante : comment peut-on imaginer que le Baal Chem Tov n'ait pas montré la voie

(15) Ha Tamim, tome 2, page 58-76b. Séfer Ha Maamarim 5705, à la page 292.

d'un service de D.ieu effectif, ce qu'à D.ieu ne plaise ? Bien au contraire, il a formé un grand nombre de disciples, qui ont eu à leur tour des disciples, servant D.ieu selon la voie 'hassidique, avant même la révélation de la 'Hassidout 'Habad. Puis, par la suite, ces disciples eurent, à leur tour, des disciples, dans les générations suivantes, y compris certains qui, pour une quelconque raison, ne se sont pas consacrés à la 'Hassidout 'Habad. Or, il est clair que, non seulement tous ces hommes savaient de quelle manière il convient de servir D.ieu, mais qu'en outre, ils le firent, de manière effective, selon les voies de la 'Hassidout.

Dès lors, comment comprendre cette affirmation de mon beau-père, le Rabbi, selon laquelle c'est précisé-

ment l'Admour Hazaken qui montra de quelle manière il est possible de servir D.ieu ?

4. Nous comprendrons tout cela en introduisant, tout d'abord, une notion préalable. La 'Hassidout, dans un premier temps, se révéla sous une forme générale, puis elle prit une forme rationnelle et elle devint alors, plus précisément, la 'Hassidout 'Habad. Or, il en fut de même également pour la Torah, dans son ensemble.

D.ieu donna la Torah, soit la Loi écrite et : "les Hala'hot qui sont révélées pour nous et pour nos enfants"⁽¹⁶⁾, émanant de la Loi orale⁽¹⁷⁾, de même que les principes de la Torah, les règles d'interprétation de la Loi écrite et de la Loi orale, la manière de commenter les versets et les déductions qui

(16) Selon les termes de l'Admour Hazaken, dans ses lois de l'étude de la Torah, chapitre 1, au paragraphe 5.

(17) On verra la longue explication du Rambam, au début de son introduction au commentaire de la Michna, le Chnei Lou'hot Ha Berit, traité Chavouot, à la page 192b. Nos

Sages, dont la mémoire est une bénédiction, disent, dans le Torat Cohanim, cité par le commentaire de Rachi, au début de la Parchat Behar, que les principes généraux, les détails spécifiques et toutes les précisions des Mitsvot furent donnés sur le mont Sinai.

doivent en être faites⁽¹⁸⁾, l'étude des : "raisons profondes des Hala'hot et la discussion de leurs explications"⁽¹⁹⁾. Ainsi, après ce don, les Juifs peuvent, chaque fois qu'ils étudient la Torah en lui appliquant ces principes, transmis à Moché sur le mont Sinai, développer, par leur effort et par leur analyse intellectuelle, de nombreuses idées de la Torah, y compris "un nombre infini et incommensurable de Hala'hot"⁽¹⁹⁾.

C'est là une des interprétations de l'enseignement de nos Sages⁽²⁰⁾, dont la mémoire est une bénédiction, selon laquelle : "toutes les explications nouvelles qui seront développées par les érudits ont déjà été données sur le mont Sinai". En effet, cette affirmation semble se contredire : si l'explication a "déjà été donnée sur le mont Sinai" comment peut-elle être : "nouvelle" et quel est le sens de ce futur, "seront développés"⁽²¹⁾ ?

(18) On verra le Zohar, tome 3, à la page 221a, qui dit : "il n'est pas le moindre mot que la Torah aurait oublié", de même que le traité Taanit 9a.

(19) Selon les lois de l'étude de la Torah, à la même référence.

(20) On verra, notamment, le traité Meguila 19b, le Yerouchalmi, traité Péa, chapitre 2, au paragraphe 4, le Midrash Chemot Rabba, au début du chapitre 47, le Midrash Vaykra Rabba, au début du chapitre 22, le Midrash Kohélet Rabba, chapitre 1, au paragraphe 9-2, chapitre 5, au paragraphe 8-2, de même que les références mentionnées dans la note suivante.

(21) Le Yerouchalmi et les Midrashim cités dans la note précédente ne parlent pas d'explication "nouvelle", mais uniquement de ce qui est "enseigné" et "dit". Le traité Meguila indique :

"ce qui sera développé. De quoi s'agit-il ? de la lecture de la Meguila", mais non des lois que l'on détermine en interprétant les versets, par exemple. Néanmoins, c'est bien cette formulation qui apparaît à différentes références, notamment dans les responsa du Rada'h, Beth Hachem, troisième partie, dans le Torat Ola, troisième partie, au chapitre 55, dans l'introduction du Sifteï Cohen à son commentaire de la Torah, sur le verset 3, 3, les écrits du Ari Zal qui seront mentionnés ci-dessous, à la note 26, le Or Torah du Maguid de Mézéritch, au début de la Parchat Toledot, à la page 11c, le Tanya, Kountrass A'haron, au chapitre intitulé : "afin de comprendre le détail des Lois". On notera aussi que dans le Yerouchalmi, dans le Midrash Vaykra Rabba et dans le Midrash Kohélet Rabba, au chapitre 1, est cité, à ce propos, le verset

On peut également poser la question suivante : comment Moché notre maître aurait-il pu, en si peu de temps, étudier l'ensemble de la Torah, avec toutes les explications nouvelles que chaque érudit devait introduire par la suite, jusqu'à la fin de toutes les générations ? Bien plus,

ceci inclut également la "Torah nouvelle" qui : "émanera de Moi"⁽²²⁾, l'enseignement du Machia'h⁽²³⁾, qui sera⁽²⁴⁾ particulièrement développé⁽²⁵⁾ !

L'une des explications que l'on peut donner à ce propos est donc celle qui a été énon-

Kohélet 1, 10 : "Vois, ceci est nouveau". Le Midrash Vaykra Rabba, à cette référence, édition Margalyot, cite une version figurant dans un manuscrit : "il sera appelé à développer". C'est aussi ce que dit le Maté Moché, seconde partie et le Gaon de Vilna retient cette version, à cette référence du Yerouchalmi.

(22) Midrash Vaykra Rabba, chapitre 13, au paragraphe 3.

(23) Conformément à l'enseignement bien connu, qui est rapporté, notamment, par la séquence de discours 'hassidiques de 5666, aux pages 23 et 546, selon lequel : "le don de la Torah n'aura pas lieu une seconde fois".

(24) D'après une explication bien connue, qui figure, notamment, au début et à la fin du second discours 'hassidique intitulé : "Et, Il parla", de 5699, le Machia'h sera en mesure d'enseigner la Torah à tout le peuple, bien que les hommes seront alors extrêmement nombreux, parce que son étude sera du niveau de la vision. C'est ainsi que le Ari Zal entendit, en

deux ou trois heures, ce qu'il lui aurait été impossible d'exposer oralement, même en quatre vingt années consécutives, jour et nuit, comme le rapporte le Péri Ets 'Haïm, porte du Chema Israël du coucher, au chapitre 1. En effet, sa perception relevait du niveau de la vision, comme l'explique, en particulier, le Likouteï Torah, Parchat Tsav, à la page 17b. Il en résulte que l'on ne peut pas répondre à la question qui est posée ici par le texte en disant que Moché reçut la Torah à la façon de la vision. Car, sur le mont Sinaï, fut également donné l'enseignement du Machia'h, qui sera, précisément, basé sur la vision et pour de nombreuses années. Il est donc impossible d'imaginer que Moché ait effectivement étudié tout cela, de manière effective, même par sa vision, au cours de ces quarante jours.

(25) Cette question est encore plus forte d'après l'enseignement de nos Sages, dans le traité Mena'hot 29b, que le texte mentionnera plus loin.

cée au préalable. Moché, notre maître, a reçu la Loi écrite, la Loi orale et tous les principes de la Torah⁽²⁶⁾, la manière d'en faire de nombreuses déductions, en fonction des quatre paliers d'interprétation de la Torah, Pchat, le sens simple, Remez, le sens allusif, Drach, le sens analytique et Sod, le sens ésotérique. L'érudite est ainsi celui qui fait ces déductions et qui les enseigne concrètement, après avoir discuté les textes, jusqu'à déduire de la règle son application spécifique⁽²⁷⁾. Il y a

donc bien là un fait nouveau, dès lors que Moché lui-même n'avait pas étudié cette application spécifique. Selon les termes de nos Sages⁽²⁸⁾, "Moché ne connaissait pas les monticules de Hala'hot" que Rabbi Akiva a enseignées.

Néanmoins, toutes les idées nouvelles qui sont introduites dans la Torah doivent être conformes aux principes que Moché a reçus sur le mont Sinaï. On peut donc effectivement affirmer que tout a : "déjà été donné sur le mont

(26) On verra le Midrash Chemot Rabba, chapitre 41, au paragraphe 6, qui dit : "Est-il concevable que Moché ait appris toute la Torah ? En fait, il en apprit les règles. On verra aussi le Chnei Lou'hot Ha Berit, dans l'introduction de : "la maison de la Sagesse", à la page 25a-b et dans le traité Chavouot, à la même référence, qui est cité dans le Kountrass Ets Haïm, au chapitre 31. On verra aussi le Séfer Ha Maamarim 5688, à la page 128 et l'on trouvera, en outre, une explication quelque peu différente dans "la porte des enseignements de nos Sages, dont la mémoire est une bénédiction", du Ari Zal sur le Midrash Rabba, à la Parchat 'Houkat. Il y a encore une autre explication, sur

ce sujet, dans "la porte de l'inspiration divine", édition de Tel Aviv, paru en 5723, à la page 108d et dans le Chaar Ha Guilgoulim, introduction n°17. On verra aussi les références citées dans la note 28, ci-dessous.

(27) On verra le Likouteï Si'hot, tome 19, à partir de la page 386 et dans la note 54, a propos des coutumes juives et des pratiques qui sont instaurées par les sages.

(28) Traité Mena'hot 29b. On verra aussi "la porte des enseignements de nos Sages, dont la mémoire est une bénédiction", à la même référence, le commentaire du Maharal, à cette référence du traité Mena'hot et le Ets Yossef sur le Ein Yaakov, à cette référence.

Sinai”, car toutes ces notions étaient incluses, au moins de façon cachée, dans la Torah qui fut reçue par Moché⁽²⁹⁾.

Malgré cela, quand un érudit introduit son propre effort intellectuel afin de révéler un aspect spécifique de la Loi orale, conformément aux principes de la Torah, il met effectivement en évidence une idée nouvelle, qui occupe ensuite une place essentielle, au sein de la Torah. Bien plus, il y a, de cette façon, une obli-

gation, “pour chaque homme juif”⁽³⁰⁾, d’étudier non seulement ce qui figure d’ores et déjà dans les livres, mais aussi “d’introduire des explications nouvelles, dans la Hala’ha et dans la Aggada, dans sa partie révélée et dans son enseignement caché”⁽³⁰⁾. Plus encore, chaque Juif a sa propre partie de la Torah, qu’il doit révéler et de laquelle dépend la plénitude de son âme⁽³¹⁾.

Il en est donc de même pour la ‘Hassidout ‘Habad,

(29) On peut penser que, pour cette même raison, Rabbi Eliézer le grand : “ne prononça jamais une parole qu’il n’avait pas entendue de son maître”, comme l’indiquent les traités Yoma 66b et Soukka 27b. Le Torat Chalom, à la même référence, rapporte ces propos : “je ne dis que ce que j’ai entendu de lui”. Or, une telle affirmation peut sembler surprenante. Il est clair que l’étude de Rabbi Eliézer ne se limitait pas aux paroles de son maître. Il ne fait pas de doute qu’il introduisait lui-même des enseignements nouveaux, d’autant que l’on est tenu de le faire, comme le texte le dira par la suite. En effet, les idées nouvelles introduites par Rabbi Eliézer étaient basées sur les principes et les méthodes d’étude qui étaient attribuées à son maître.

(30) Iguéret Ha Kodech, chapitre 26, à la page 145a et l’on verra les lois de l’étude de la Torah, de l’Admour Hazaken, chapitre 2, au paragraphe 2, qui emploient l’expression : “introduire une explication nouvelle”. Le Zohar, tome 1, à la page 12b, indique, pour sa part : “la développer chaque jour”. On verra aussi le Torat Or, Parchat Mikets, à la page 38c.

(31) Iguéret Ha Kodech, à la même référence et l’on verra les lois de l’étude de la Torah, de l’Admour Hazaken, chapitre 1, à la fin du paragraphe 4. Concernant la part de chacun dans la Torah, on verra “la porte des introductions” et “la porte de l’inspiration divine”, à la même référence, les recueils de Rabbi ‘Haïm Vital Zal, à la fin de “la porte des enseignements de nos Sages, dont la mémoire est une bénédiction”.

dont l'objet est d'exprimer la 'Hassidout d'une manière rationnelle. Celle-ci n'est, en apparence, qu'un aspect de la 'Hassidout générale. Mais, elle en révèle, en fait, une dimension nouvelle qui, bien plus, est essentielle.

5. De fait, pourquoi l'étude de l'érudit est-elle présentée comme une idée nouvelle ? Il est vrai que Moché n'a pas appris chaque point, chaque loi, d'une manière spécifique.

Toutefois, une idée est véritablement nouvelle⁽³²⁾, non seulement quand, au préalable, elle n'était pas connue à l'évidence, mais aussi quand son potentiel lui-même n'existait pas. Or, en l'occurrence, chaque loi particulière était bien incluse dans la Torah, telle que Moché l'a étudiée. C'est pour cela que l'on peut affirmer que tout a : "déjà été donné sur le mont Sinai". Dès lors, en quoi y a-t-il là une idée nouvelle⁽³³⁾ ?

(32) Comme l'expliquent nos Sages, à propos du verset Kohélet 1, 9 : "il n'y a rien de nouveau sous le soleil", dans le huitième des huit chapitres du Rambam. On verra aussi les commentateurs de la Michna, traité Avot, chapitre 5, à la Michna 6. On pourrait, en apparence, s'interroger sur ce que dit le traité Sanhédrin 110a, qui précise : "il sera créé" et : "la réponse qu'il lui donne est plus forte", mais l'on verra aussi le commentaire de Rachi sur ce verset : "en revanche, celui qui étudie la Torah y trouve toujours des explications nouvelles".

(33) Certes, quelques points ne sont pas déduits de la Loi écrite, comme les coutumes, qui ne sont pas des dispositions de la Loi orale. On verra, à ce propos, la note 27, ci-dessus. Et, "certains points de la Loi orale sont véri-

tablement nouveaux et ne trouvent qu'un appui dans les versets", selon les termes de la séquence de discours 'hassidiques de 5666, à la page 383. On verra aussi le Torat 'Haïm, Parchat 'Hayé Sarah, à la page 134c, de même que les références mentionnées dans la note suivante. Néanmoins, au sens le plus simple, l'expression : "toutes les explications nouvelles qui seront développées par les érudits" indique qu'une loi déduite par les principes d'interprétation de la Torah, laquelle, au préalable, était cachée et que l'on n'a fait que révéler, n'en est pas moins une idée nouvelle, comme l'explique la séquence de 5666, à la référence mentionnée dans la note suivante. On consultera aussi les références de la note 26, ci-dessus.

On peut peut-être proposer l'explication suivante⁽³⁴⁾. L'expression : "idée nouvelle" ne concerne pas réellement l'objet de l'étude, dont on constate l'aspect nouveau, que l'on ne connaissait pas, au préalable. Il s'applique, plus exactement, à l'homme lui-même, celui qui se consacre à cette étude.

La Loi orale telle qu'elle était incluse dans la Torah, donnée sur le mont Sinaï, était à ce point cachée⁽³⁵⁾, comme on l'a dit, que Moché lui-même, qui connaissait toutes les règles, toutes les méthodes d'étude, les manières de déduire les points spécifiques des principes généraux, "ne savait pas ce que cela voulait dire".

Il en résulte que la révélation d'un certain point spécifique est entièrement le fait de l'érudit qui l'enseigne. On peut donc la définir comme son apport nouveau, qu'il a réalisé par son effort personnel, par ses propres moyens et par sa concentration intellectuelle. Ainsi, il y a bien là un fait véritablement nouveau et c'est l'une des raisons pour lesquelles⁽³⁶⁾ la plénitude de l'âme dépend de : "l'introduction d'une notion nouvelle" de la Torah.

L'intellect, quand il fonctionne correctement, doit faire en sorte que le concept soit perçu par l'homme⁽³⁷⁾, non pas parce qu'une seconde personne, en laquelle il a confiance, lui donne l'assurance qu'il en est bien ainsi, mais bien parce

(34) On verra la séquence de discours 'hassidiques de 5666, aux pages 383, 393 et 404, à propos de la Loi écrite et de la Loi orale.

(35) On verra le Séfer Ha Maamarim 5688, cité dans la note 26, qui dit que : "lors du don de la Torah, celle-ci fut révélée et mise en évidence telle qu'elle est sous la forme de principes généraux, en sa source, dans la Sagesse antérieure" et, encore avant cela :

"dans la Pensée originelle d'Adam Kadmon". Néanmoins, ceci dépasse les principes généraux et les détails d'application dont il est question dans ce texte.

(36) Ceci s'ajoute à ce qui est expliqué dans Iguéret Ha Kodech, à cette référence, à propos de l'élévation des parcelles de sainteté.

(37) Tanya, au chapitre 5, que l'on consultera.

qu'il le comprend lui-même, par son propre intellect et par sa force d'analyse. De ce fait, la plénitude de l'esprit de celui qui développe une explication nouvelle suppose qu'il l'a entièrement révélée par ses forces propres, comme on l'a montré.

Or, la finalité de l'étude de la Torah est d'unifier l'intellect de l'homme à la Sagesse de D.ieu, béni soit-Il, en une "unification merveilleuse". La plénitude de l'âme, telle qu'elle doit être réalisée par cette étude, est donc atteinte précisément lorsque l'homme est en mesure d'introduire une explication nouvelle.

6. Telle est aussi la différence qui peut être faite entre la Torah émanant des cieux et celle qui est étudiée par les Juifs. Ainsi, il est dit que : "Je vous ai donné une bonne acquisition"⁽³⁸⁾ et l'on parle de don de la Torah, de Celui Qui donne la Torah. Toutes ces

formulations ont pour objet de souligner son origine céleste.

Et, ce don peut être accru, comme on peut l'observer, ici-bas, dans la relation entre le maître et son disciple. En effet, quand le maître révèle son intellect dans toute sa clarté, en longueur, en largeur et en profondeur, il est alors en mesure de délivrer son enseignement à son disciple "d'une manière concise", selon l'expression de nos Sages⁽³⁹⁾, c'est-à-dire en lui transmettant le point synthétique du concept, sans le moindre développement. Certes, ce point inclut bien en lui tous les aspects du raisonnement⁽⁴⁰⁾, mais, pour autant, il n'apparaît pas que ceux-ci aient une existence indépendante.

Toutefois, après que le don ait été effectué, y compris celui du maître au disciple, il importe, avant tout, que

(38) Michlé 4, 2. Traité Avot, chapitre 6, à la Michna 3.

(39) Traité Pessa'him 3b.

(40) On verra, notamment, la longue explication des Biyourei Zohar,

Parchat A'hareï, à la page 76d et le discours 'hassidique intitulé : "Tu sauras", de 5657, qui est paru aux éditions Kehot, en 5739, à la page 8.

l'homme qui reçoit la Torah et qui l'étudie perçoit, comprend et intègre ses idées. Or, pour qu'il puisse assimiler un concept intellectuel, il doit en analyser et en comprendre chaque détail. Il saisira donc tous ces aspects, un à un et c'est seulement à l'issue de tout cela que lui apparaîtra la synthèse, le point de compréhension, conforme à ce qu'il doit être et entier. Ainsi, par exemple, on comprend une Michna, énoncée "d'une manière concise"⁽⁴¹⁾, dans toute sa profondeur et dans son intégralité, en étudiant, en comprenant, en assimilant profondément, au point d'en faire : "sa Torah"⁽⁴²⁾, tout le détail des lois et des discussions de la Boraïta⁽⁴³⁾ et de la Guemara, portant sur cette Michna.

7. On peut comparer à ce qui vient d'être exposé à la

différence qu'il convient de faire entre la 'Hassidout générale et la 'Hassidout 'Habad. Quand le Baal Chem Tov révéla la 'Hassidout générale, il souligna essentiellement que celle-ci était un don du Saint béni soit-Il et des Justes, qui : "sont à l'image de leur Créateur"⁽⁴⁴⁾. C'est pour cette raison que l'une des valeurs fondamentales de la 'Hassidout générale est la foi, ainsi qu'il est dit : "le Juste vit par sa foi"⁽⁴⁵⁾. Or, cette foi n'est pas un accomplissement de l'homme, mais bien une révélation céleste⁽⁴⁶⁾, se transmettant de père en fils et de maître à disciple. Les Juifs sont des : "croyants, fils de croyants"⁽⁴⁷⁾ et, en la matière, l'homme ne fait donc que recevoir.

Puis, l'Admour Hazaken exprima la 'Hassidout dans les termes de l'intellect. Dès

(41) Selon les termes du Rambam, dans son introduction au commentaire de la Michna, au paragraphe : "après cela", la Michna est : "un texte court, comprenant de nombreuses idées".

(42) Traité Avoda Zara 19a.

(43) On verra le traité Taanit 21a, qui dit : "si certains demandent...".

(44) On verra, notamment, le Midrash Ruth Rabba, chapitre 4, au paragraphe 3.

(45) 'Habakouk 2, 4. On verra, en particulier, le Likouteï Dibbourim, tome 1, à la page 141b.

(46) On verra le Tanya, au chapitre 33.

(47) Traité Chabbat 97a.

lors, il devint possible et donc nécessaire de comprendre les idées de la 'Hassidout, au point de les assimiler, par ses forces propres⁽⁴⁸⁾. Lorsqu'un Juif fait porter ses efforts sur la compréhension de la dimension profonde de la Torah, de la 'Hassidout, au point de la recevoir non seulement par la foi, mais aussi par sa perception intellectuelle⁽⁴⁹⁾, il obtient, de cette façon, la qualité de vivifier son service de D.ieu par ses propres moyens, grâce à ce qu'il a introduit par son propre effort.

C'est précisément pour cette raison qu'un tel apport, la force qui est accordée pour introduire, par ses propres moyens, une idée nouvelle, un contenu nouveau dans le service de D.ieu qui est basé sur la 'Hassidout, devait

nécessairement être révélé par l'intermédiaire d'une âme nouvelle.

8. Tel est le sens de l'affirmation de mon beau-père, le Rabbi, selon laquelle : "le Baal Chem Tov a montré comment l'on doit servir D.ieu et l'Admour Hazaken a montré comment l'on peut Le servir". La différence entre "devoir" et "pouvoir" est la suivante. Le "devoir" correspond à ce qui est demandé par D.ieu et qui est donc d'origine céleste. Le "pouvoir", en revanche, introduit le potentiel de l'homme, ce qu'il peut accomplir par ses propres moyens.

Il est absolument évident que la 'Hassidout générale a ouvert la possibilité de servir D.ieu, par ses forces propres, selon les voies 'hassidiques. Bien plus, un homme peut

(48) On verra, notamment, le Likouteï Dibbourim, à la même référence.

(49) Selon l'expression bien connue des Tikouneï Zohar, à la fin du Tikoun n°6 : "ils tireront leur subsistance de ton ouvrage", selon l'interprétation du Mikdach Méle'h, dans son introduction au Zohar : "ils en

tireront leur subsistance, quand on leur expliquera le sens véritable de ces discours". Le Kissé Méle'h sur les Tikouneï Zohar, à cette référence, explique : "ils en tireront leur subsistance, car on leur expliquera la signification de ces discours profonds et ils la comprendront. En effet, celui qui limite son étude au sens premier..."

intégrer la vitalité émanant de la 'Hassidout générale⁽⁵⁰⁾ en toutes les formes spécifiques de son service de D.ieu, en sa prière, en son étude, en sa pratique des Mitsvot et même en : "toutes tes actions", qui sont menées à bien d'une manière particulièrement haute, avec un enthousiasme renouvelé.

Toutefois, une telle vitalité est un don céleste. Elle est obtenue par la foi et elle conserve donc une formulation générale⁽⁵¹⁾, entourant et pénétrant chaque aspect de l'homme d'une manière identique. Dès lors, la particularité de chacun de ces aspects du service de D.ieu n'apparaît plus. Tous ne sont que des parties d'une seule et même entité.

On constate, en effet, que l'enthousiasme introduit par la foi en chaque aspect spécifique du service de D.ieu est indépendant du contenu propre à chacun des actes de ce

service. Il découle uniquement du fait que l'homme, globalement, a foi en D.ieu et qu'il vit avec cette foi. Tout ce qu'il accomplit lui apporte alors l'enthousiasme et le plaisir.

"L'Admour Hazaken a montré comment l'on peut Le servir", comment l'homme peut vivifier son service de D.ieu par ses propres moyens, en faisant un effort intellectuel afin de comprendre la dimension profonde de la Torah. Chaque accomplissement particulier suscitera donc en lui un enthousiasme nouveau, un fait nouveau, parce qu'il aura atteint, de la sorte, une profondeur nouvelle, grâce au contenu spécifique de cette forme du service de D.ieu⁽⁵¹⁾.

9. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre les deux versions précédemment citées, à propos de la vitalité que le 18 Elloul introduit dans le service de

(50) On verra la longue explication du Likouteï Si'hot, tome 19, à partir de la page 245.

(51) On verra le Likouteï Si'hot, tome 19, aux pages 247 et 248

D.ieu de ce mois. En effet, la 'Hassidout générale lui apporte une vitalité générale, comme elle le fait pour toutes les formes du service de D.ieu qui caractérisent le mois d'Elloul, selon l'explication qui a été énoncées aux paragraphes 1 et 2, de sorte que les détails de ce service n'apparaissent pas comme ayant une existence indépendante.

Très simplement, cela veut dire que, quand un Juif établit un bilan moral, pendant le mois d'Elloul, il se concentrera surtout, en pareil cas, sur sa situation personnelle, en tout ce qui concerne le service de D.ieu, qu'il envisagera dans sa globalité. Certes, un tel bilan doit être précis et prendre en compte chaque détail de ce service. Si ce n'était pas le cas, il ne serait pas établi de la manière qui convient. Néanmoins, cet homme se préoccupera, avant tout, des points communs à tous les aspects de sa situation et de son résultat final : est-il attaché à D.ieu de la manière qui

convient, ou bien ne l'est-il pas, ce qu'à D.ieu ne plaise ?

L'Admour Hazaken introduisit donc le service de D.ieu de la 'Hassidout qui est assumé par ses propres moyens et qui vivifie la forme de ce service basée sur le verset : "Je suis à mon Bien Aimé et mon Bien Aimé est à moi". Cette manière de procéder, d'abord : "Je suis à mon Bien Aimé", puis : "mon Bien Aimé est à moi" fait allusion à une forme du service de D.ieu qui est à l'initiative de l'homme⁽⁵²⁾. Et, D.ieu se rapproche de lui, "mon Bien Aimé est à moi", de la manière la plus forte, car le résultat obtenu est un effet de son propre effort. Il réalise ainsi : "mon Bien Aimé est à moi" par ses propres moyens.

C'est de cette façon que l'on suscite un enthousiasme nouveau en toutes les formes du service de D.ieu de ce mois d'Elloul et, bien plus, on les assume toutes par ses propres moyens, "Je suis à mon Bien Aimé".

(52) On verra la longue explication du Séfer Ha Si'hot 5703, à la page 177.